

que constitue un *manual imprescindible* para aquellos fascinados por el mundo de

la *Antigüedad tardía*, y, especialmente, en la historia del siglo V.

Sergi Llonch Castrillo

MENJOT, Denis i SANCHEZ MARTINEZ, Manuel (Coords.)  
*La Fiscalité des villes au Moyen Age (France Méridionale, Catalogne et Castille)*, 1. *Etude des sources*  
 Toulouse : Privat, 1996. 174 p.

Cet ouvrage réunit le fruit des recherches d'une équipe franco-espagnole travaillant sur la fiscalité urbaine, plus particulièrement sur l'impôt municipal. Ces travaux, faisant partie d'un programme commun appelé "Europe", établissent un inventaire des sources et une approche du système fiscal en France, en Catalogne et en Castille. Différents cas sont étudiés sous forme d'articles.

Dans l'ordre, J.-L. Biget et P. Boucheron exposent le cas de Najac (Rouergue) au XIII<sup>e</sup> siècle en présentant les types de sources fiscales intéressantes et met en valeur la précocité de cette localité dans ce domaine.

M. Bochaca montrent les sources fiscales en Bordelais à travers l'exemple de Saint-Emilion (fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup>): les sources indirectes puis les proprement fiscales et donne un inventaire complet de ces sources.

A. Collantes de Terán Sánchez s'est occupé de la documentation concernant les finances municipales de Séville. Il présente les deux séries de sources les plus importantes: les *Actas Capitulares* et les *libros de Mayordomazgo*. Les premiers regroupent les délibérations du Conseil et montrent la procédure allant des mesures financières à la reddition de comptes. Les seconds réunissent tous les documents relatifs à la gestion financière du Conseil. Pour finir, les registres notariaux complètent l'approche: on y trouve les reconnaissances de dettes.

Ch. Guilleré expose les sources financières et fiscales de Gérone en deux étapes. Il présente d'abord la documentation avant 1360 puis la typologie des sources fiscales, directes et indirectes.

G. Larguier s'est intéressé aux sources fiscales narbonnaises de la fin XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, en s'appuyant principalement sur les registres des clavaies.

D. Menjot s'est penché sur le cas de Murcie en se basant sur les privilèges royaux, les *Actas Capitulares* et les documents comptables.

L'article de J. Morelló i Baget s'articule autour du *camp de Tarragona* en s'appuyant sur les sources fiscales telles que les estimés et les comptes de la taille et sur les sources financières que sont les livres de comptes.

P. Ortí Gost montre l'évolution de l'activité fiscale de Barcelone durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et décrit les sources utilisées. Il analyse le lien existant entre la documentation et les changements intervenus dans la fiscalité de la ville.

A. Rigaudière expose le cas de Saint-Flour à partir du livre de comptes des consuls. Il fait ressortir les thèmes principaux qui s'en dégagent: la taille, la fiscalité sur le vin, la gabelle des marchandises et les autres ressources (*gabelle des foires, fiscalité sur les forains*) et s'intéresse à la gestion et à l'affectation des revenus fiscaux.

M. Sánchez Martínez s'interessa à deux types de fiscalité en Catalogne, l'une royale et l'autre municipale. Pour cela, il décrit les sources du *Real Patrimonio* et de la chancellerie (Archives de la Couronne d'Aragon) concernant la fiscalité ordinaire et extraordinaire. A la fin de son article, il donne quelques références à ce propos.

M. Turull Rubinat s'interessa à l'aspect juridique de la fiscalité, toujours pour la Catalogne. Les titres de ses paragraphes résument bien leur contenu: pas de fiscalité municipale sans municipalité et pas de municipalité sans finance; la fiscalité municipale est surtout, mais pas uniquement, régie par le droit municipal; les sources de création d'un droit municipal médiéval catalan ont une origine et une nature différentes (privilèges royaux, livres de coutumes, *arrêts municipaux*); le droit municipal est son règlement sur la fiscalité font partie d'un ordre juridique plus large. Enfin, P. Verdés Pijuan présente d'abord l'administration financière de Cervera: la

*clavaria*, la *bosseria dels annuals* et la *receptoría*, et les autres administrations: *èpoques*, *albarans* et *absoltes*, le *racional* et les receveurs d'impôts.

En fait, les principales ressources des villes du Bordelais et de la Castille sont les impositions indirectes. Elles se basent sur une documentation normative et comptable. Pour le midi français, les livres d'estimes, de compoix et de tailles dévoilent une fiscalité directe. En ce qui concerne la Catalogne, il faut noter l'importance de la dette publique financée par la fiscalité directe. L'emprunt et l'impôt sont perçus à travers les livres de la dette, les registres d'*èpoques* et de comptes.

Cet ouvrage montre qu'il y a encore beaucoup de sources inexploitées dans le domaine des finances et de la fiscalité, oriente les recherches dans ce domaine et prouve que l'histoire de la fiscalité n'est plus marginalisée comme elle l'était auparavant.

Vanessa Giorgio

PATERSON, Linda M.

*El Mundo de los trovadores. La sociedad Occitana medieval (entre 1100 y 1300).*

Barcelona: Península, 1997.

Linda M. Paterson es actualmente profesora de filología francesa en la Universidad de Warwick. Su profundo interés por la lengua y la cultura Occitana la han conducido durante estos últimos 18 años a la constante e insistente publicación de numerosos artículos acerca de múltiples aspectos relacionados con esta sociedad del sur de Francia durante los siglos XII y XIII.

*La Sociedad Occitana Medieval* pretende ser uno de los ejemplos más claros de este tipo de estudios que ella

define con los términos de globalizadores y multidisciplinares.

Tras un largo período de formación literaria y de lingüística especializada del francés medieval y más concretamente de la lengua Occitana descubre la necesidad personal de abarcar otro tipo de temáticas directamente relacionadas y que constituyan un contexto político, social, cultural, económico, además sin duda alguna de histórico de esta región sureña que no únicamente se caracterizó en su tiempo por la exclusividad de su lengua y la legendariedad de sus historias y